



Municipalité de Saint-Épiphane

280, rue Bernier, Case postale 69
Saint-Épiphane (Québec)
G0L 2X0

Téléphone: (418) 862-0052
Télécopieur: (418) 862-7753

232

DB65

Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup

6211-09-011

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphane tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, le lundi 10 juillet 2006, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents:

Monsieur le Maire :	Jean-Pierre Gratton,
Madame la conseillère	Manon Dupont
Messieurs les conseillers:	Alain Caron,
	Hervé Dubé,
	Jean-Claude Jalbert,
	Julien Corbin
	Sébastien Dubé

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale par intérim assiste à la réunion et assure la prise de notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur Jean-Pierre Gratton, maire, qui s'assure qu'il y a quorum.

RÉSOLUTION NO. 06.07.232 AVIS DE MOTION – ADOPTION MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE – CONTINGEMENT ÉOLIENNES

Un avis de motion est donné par Jean-Claude Jalbert à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera déposé pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no. 157 de la Municipalité de Saint-Épiphane, en vue de limiter à 35 le nombre d'éoliennes à être érigées sur le territoire de la municipalité de Saint-Épiphane.

(Sous réserve de l'acceptation du procès-verbal)

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Ce 11^e jour du mois de juillet de l'an deux mille six.

Par. Francine Labelle

Secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim